



## Procès-verbal du 22 mai 2018

### Compte rendu

Le vingt-deux mai deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS -CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 16 mai 2018, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

|                    |   |
|--------------------|---|
| Membres :          | <b>Présents</b> : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Fernand DARGAUD Adjoints ; |
| - en exercice : 16 | Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS,   |
| - présents : 14    | Maryline PERRIN et Delphine LINOIS, conseillers municipaux.   |
| - votants : 14     | <b>Excusées</b> : Elodie BERRAUD et Stéphanie MICHEL  |
| - pouvoirs : 0     |   |
| Quorum : 9         |   |

Secrétaire : Sandrine GALICHON - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

\*\*\*\*\*

### Conseil municipal du 13 mars : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2018.

### Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions suivantes :

- du conseil communautaire de 15 février 2018 : sans observations ;
- du bureau municipal n°5 du 26 mars 2018 : sans observations ;
- du conseil communautaire de 15 mars 2018 : sans observations ;
- du bureau municipal n°6 du 9 avril 2018 : sans observations ;
- du conseil communautaire du 19 avril 2018 : sans observations ;
- du bureau municipal n°7 du 30 avril 2018 : 2 observations de Laurent PEGON .
  - le remplacement de la personne en contrat aidé arrivant à échéance en septembre dans le domaine du sport et principalement le basket ?

**Mr le Maire répond qu'il se rapproche de la commune de Pouilly sous Charlieu qui emploie un animateur qui pourrait peut-être être intéressé par une mission de quelques heures par mois.**

- La décision surprenante du bureau municipal d'appliquer à l'association Arcanson le tarif de 42 € à l'occasion de leur concert à l'Eglise dans le but de louer la salle pour se changer et prendre une collation.

**Mr le maire rétorque que le choix du tarif correspond à des locations de courte durée comme prévu dans le règlement.**

- de la commission voirie n°2 du 2 mai 2018 : sans observations ;
- du bureau municipal n°8 du 16 mai 2018... sans observations.

### Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance des décisions du maire qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du 8 avril 2014 :

-décisions de non préemption des propriétés bâties – 33, allée Vauvrille ; 57, route des Egrivets et 1126, chemin des Cours

- dans le cadre de la préparation, de la passation de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant. 4 décisions ont été prises au total sur cette période :

DEC 2018-04-06 à DEC2018-04-08 concernant la construction de la boulangerie et du logement

DEC 2018-04-09 concernant l'aménagement du Bourg

| Passés avec                   | Objet                               | Date<br>Montant   |
|-------------------------------|-------------------------------------|---|
| ARCHIMBAUD Construction EURLs | DEC.2018-04-06 Avenant n°1 lot 7    | 15 mars 2018 / - 956.50 € HT  |
| PRADET DARPHIN SARL           | DEC.2018-04-07 : Avenant n°2 lot 10 | 15 mars 2018 / - 775.40 € HT  |
| ENTRETIEN DU FOREZ            | DEC.2018-04-08 : Avenant n°1 lot 9  | 20 mars 2018/ 1 445.00 € HT   |
| CHAVANY TPS                   | DEC.2018-04-09 : Avenant n°1 lot 1  | 5 avril 2018 modification de la répartition des dépenses entre budget assainissement et budget communal |

### Jury d'assises : tirage au sort des jurés pour l'année 2019

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de trois personnes pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle départementale des jurés d'assises pour l'année 2019. Elles seront averties par courrier.

### Plan Climat Air Energie Territorial : Elu référent

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Fabrice CHENAUD ayant déjà participé aux premières réunions de ce thème propose d'être l'élu référent dans le cadre de la mise en place du Plan Climat Energie Territorial.

### Création d'un caveau d'attente

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Après délibération, le Conseil municipal à la majorité (13 voix caveau 2 places et 1 abstention) autorise le transfert de l'ossuaire dans la concession A n°66 abandonnée et l'utilisation de l'ossuaire actuel pour réaliser un caveau d'attente 2 places.

### Emprunt pour l'aménagement du Bourg

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal, après délibération et à la majorité (1 voix contre et 1 abstention) opte pour le crédit relais proposé par le Crédit mutuel dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg et dans l'attente de l'encaissement des subventions.

### Budget général 2018 : décision modificative n° 1

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (Abstention : 1 – Pour : 13) APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget primitif principal 2018 pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

### Garderie et restaurant scolaires : tarifs 2018-2019

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal, à la majorité (13 Pour ; 1 Abstention), FIXE les tarifs des services périscolaires pour l'année 2018-2019 : -garderie :régulière : 15.00 €/mois et occasionnelle 1.40 €/jour et restaurant scolaire :3.66 €/repas

### Organisation du Service Périscolaire - Rentrée scolaire 18/19

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Les principales modifications sont :

- la mise en place de deux lieux de garderie le soir séparant les classes maternelles, CP et CE1 qui resteront à l'école publique et les classes de CE2, CM1 et CM 2 de l'école publique associées aux classes de l'école privée qui iront à la garderie.
- La fermeture de la garderie repoussée à 18 heures 45.
- La mise en place les mardis et vendredis d'activités optionnelles éventuellement après les vacances de la Toussaint.

### Forfait communal : approbation du montant de la participation des communes de ST BONNET DE CRAY

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le montant de la participation de ST BONNET DE CRAY de 350 € par élève soit un total de 1 750 € pour 5 élèves.

## RIFSEEP et arrêts maladie

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Après délibération, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'ADOPTER les mêmes conditions que pour les agents de l'Etat en matière de versement de régime indemnitaire en cas de congés pour maladie.

## Lutte contre les rats musqués : Cotisation annuelle 2018

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal, à la majorité (12 POUR ; 2 ABSTENTIONS) DECIDE de verser la cotisation de 200 € demandée par le Groupement départemental de lutte contre les rats musqués.

## Location logement au-dessus de la mairie

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire annonce avoir reçu le 20 mars un courrier de dédite de Mr et Mme CAVOT Régis. Leur déménagement aurait lieu les 26 et 27 mai prochain.

## Demande d'ouverture du chemin rural

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal affirme que ce chemin, si il était rouvert, serait sans issue dans l'état et servirait à desservir deux parcelles.

Le Conseil municipal donne son avis : il ne souhaite pas la réouverture immédiate de ce chemin.

## Point sur la Boulangerie

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire annonce la signature du bail ce jour pour une entrée au 01 juin 2018.

L'ouverture de la boulangerie dans ses nouveaux locaux aura lieu mi-juin.

## Point sur le Bourg

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND et Fabrice CHENAUD, adjoints.

Le planning des travaux est respecté. L'aménagement du Bourg devrait être fini en juillet. Restera l'enrobé en septembre, tâche du Département.

## Convention Voie verte avec le Département

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas valider la convention intitulée « Voie cyclable départementale constitutive de la vélo route voie verte Loire-Nord entre la limite départementale avec la Saône et Loire et le port de Roanne mise en place de signalisation sur voirie communale » pour les raisons suivantes : priorité donnée au vélo ( Le Conseil municipal craint des accidents et demande une priorité inverse ) et l'entretien de la signalétique est à la charge de la commune.

## Présentation de rapports intercommunaux

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire, et Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement.

Le conseil municipal, PREND ACTE des présentations du rapport d'activités de la médiathèque intercommunale 2016-2017 et des rapports sur le prix et la qualité de services publics 2017 établis par les services Boues et Assainissement non collectif (SPANC) de Charlieu-Belmont Communauté ;

## Questions diverses

**Vélo route Voie verte** : L'inauguration aura lieu le 23 juin 2018

**Remerciement** : La MFR les 4 Vallées remercie la commune pour sa subvention

**Pavés du Bourg** Daniel DURAND informe que des pavés du Bourg en bon état ont été récupérés suite aux travaux.

Il est proposé de les poser à la buvette extérieure du complexe sportif, le sol étant actuellement en terre

**Wc du football** : Cette pièce est actuellement fermée car encombrée par du matériel de l'association Football.

Il leur sera demandé de libérer les toilettes pour qu'ils puissent être utilisés pour leur mission première.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 22 mai 2018.

Le secrétaire de séance,  
Sandrine GALICHON

Le Maire,  
Jean-Victor THEVENET